

Concevoir et piloter une démarche qualité dans un organisme prestataire d'action concourant au développement des compétences

RS7508 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	310, 330p, 330t
Formacode(s)	31456, 34037, 34076, 31418
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	28/01/2026
Date d'échéance	28/01/2029

Certificateur(s)

DIGI-CERTIF · SIRET : 89185615500041

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La démarche qualité est au cœur des activités des organismes prestataires d'actions concourant au développement des compétences (OPAC), car directement reliée à tous leurs processus opératoires, et au carrefour des obligations réglementaires qu'ils doivent respecter.

S'engager dans une démarche qualité est générateur de gains concrets dans ses relations aux clients et aux acteurs en lien avec les prestations proposées. Ajoutons que si la qualité n'est pas une notion récente dans le secteur de la formation professionnelle, la publication la loi du 5 septembre 2018, et son objectif de créer une "société de compétences", a entraîné de profondes mutations, notamment au regard de la mise en place d'une véritable stratégie qualité au sein des organismes prestataires d'actions concourant au développement des compétences.

La conception et le pilotage d'une démarche qualité au sein d'un OPAC sont devenus des éléments cruciaux, au regard des exigences réglementaires et d'un marché de la formation en constante évolution (multiplicité des acteurs, modalités pédagogiques marquées par le sceau de l'innovation, ...).

Dans ce contexte, DIGI-CERTIF propose la certification « Concevoir et piloter une démarche qualité dans un organisme prestataire d'action concourant au développement des compétences » qui s'adresse aux :

- Responsables qualité services / management qualité
- Dirigeants/direction d'un OPAC
- Consultants formateurs / bilan de compétences
- Architectes Accompagnateurs de Parcours VAE

souhaitant maîtriser des compétences liées à la conception et à la mise en œuvre d'une démarche qualité dans leur structure, ou au profit de leurs prestations.

Cette certification répond donc à un besoin des professionnels du secteur. L'expression de cette demande provient d'une analyse des besoins exprimés par les OPAC que la société DIGI-CERTIF côtoie depuis 4 ans. Ces besoins sont également corroborés par les orientations prises par les pouvoirs publics et relatives à la qualité au sein des OPAC, au travers de la certification Qualiopi notamment.

Dans le cadre du champ professionnel, cette certification s'inscrit dans une complémentarité des diplômes existants adaptés aux besoins opérationnels du secteur. Elle favorise aussi les recrutements du secteur en offrant la possibilité d'acquérir des compétences complémentaires afin d'améliorer l'employabilité et la possibilité d'évolution de carrière. En effet, les professionnels identifiés sont souvent amenés à devoir manager la qualité sans forcément y avoir été préparé et sans aucune possibilité de voir valoriser leurs compétences.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Conduire des analyses de besoins approfondies auprès de publics bénéficiaires cibles, en intégrant l'accessibilité et les besoins des personnes en situation de handicap, en mobilisant des méthodes d'évaluation adaptées (qualitatives, quantitatives, enquêtes, entretiens, retours d'expérience), afin de concevoir des prestations inclusives adaptées à leurs besoins et objectifs spécifiques.

Promouvoir sa prestation sur divers supports en communiquant toutes les caractéristiques de la prestation (contenus, finalité, modalités, informations pratiques, indicateurs de performance...), afin de communiquer des informations accessibles et exhaustives destinées à éclairer le choix de ses clients et respecter le cadre réglementaire.

Réaliser un audit documentaire des processus et des pratiques d'un organisme prestataire concourant au développement des compétences, en mobilisant des méthodes d'analyse comparative (référentiels, grilles d'audit, entretiens) et d'évaluation factuelle, afin d'identifier les non-conformités et de mettre en place des actions correctives et préventives documentées, dans le cadre de l'amélioration continue de l'organisme.

Mettre en place un système de veille documentaire sur les évolutions réglementaires, pédagogiques et technologiques en identifiant et exploitant des sources d'information fiables (sites institutionnels, réseaux professionnels, événements sectoriels), pour garantir la conformité et l'actualisation des prestations dispensées.

Analyser les besoins en compétences des équipes intervenant dans les prestations concourant au développement des compétences, en utilisant des outils d'évaluation adaptés (grilles de compétences, entretiens individuels, observations terrain), afin d'optimiser l'adéquation entre les compétences disponibles et les objectifs des prestations dispensées pour assurer la qualité et la performance de l'organisme.

Mettre en œuvre des processus d'évaluation et de suivi auprès de tous les bénéficiaires concernés par la prestation, en établissant des outils de recueil (questionnaires d'appréciation, retours d'expérience, entretiens, gestion des réclamations...) et des indicateurs de performance applicables à la prestation, afin d'assurer une qualité constante, de répondre aux attentes des bénéficiaires et de mettre en œuvre des mesures correctives si besoin, dans le cadre de la mise en place d'une démarche d'amélioration continue.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les candidats doivent justifier d'une expérience professionnelle effective (au moins deux ans) dans le champ des organismes prestataires d'actions concourant au développement des compétences (OPAC) ou dans des fonctions connexes relevant de la qualité, du pilotage, de la formation ou de l'accompagnement.

Cette exigence s'applique :

- aux professionnels déjà en poste, qui souhaitent consolider leurs compétences ou en acquérir de nouvelles,
- aux actifs récemment promus à ces fonctions, pour lesquels la certification constitue un levier de sécurisation et de professionnalisation de leur nouvelle mission.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Seuls les candidats ayant suivi la formation « Concevoir et piloter une démarche qualité dans un organisme prestataire d'action concourant au développement des compétences » sont autorisés à se présenter aux épreuves d'évaluation, ou toute autre formation dispensée par un organisme dûment habilité par le certificateur, et dont les contenus, modalités etc... satisfont en tous points les exigences du certificateur.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

- Un membre interne du certificateur formé, certifié ou expérimenté sur le champ de la qualité au sein d'un OPAC
- Deux professionnels, extérieurs à DIGI-CERTIF, formés, certifiés ou expérimentés sur le champ de la qualité au sein d'un OPAC

Base légale

Date de décision	28/01/2026
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	28/01/2029
Date de dernière délivrance possible	27/05/2029

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2025	11	—	—	—
2024	9	—	—	—
2023	18	—	—	—

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7508/>